

Fiche descriptive de stage de formation continue

Intitulé du module de formation

Connaissance des dispositions réglementaires et techniques pour le bon fonctionnement d'un lieu de spectacle.

Public concerné

Responsables de services culturels de collectivités, directeurs techniques, régisseurs généraux, responsables de structures associatives ou privées, administrateurs de troupes.

Pré-requis

Néant.

Objectifs pédagogiques

Comprendre, évaluer et mettre en œuvre les aspects réglementaires et techniques du fonctionnement d'un lieu de spectacle pour la réalisation d'événements conformes aux obligations et contraintes légales et dans un contexte de sécurité..

Modalités de mise en œuvre

Durée totale : 2 jours. 12 heures, 6 heures par jour.

Effectif maximum : 12 stagiaires.

Lieu de formation : nos locaux . Possibilité de module de formation « en intra », sur site, nous consulter.

Dates : 28 et 29 avril 2025.

Cette formation est aussi programmée en distanciel les 24 et 25 novembre 2025.

Coût pédagogique inter/intra avec prise en charge formation professionnelle : 576,00 €.

- *Coût journalier : 288,00€. Coût horaire : 48,,00 €.*

Coût pédagogique individualisé avec prise en charge formation professionnelle : nous contacter.

Ce tarif est net. L'organisme de formation n'est pas assujetti à la TVA. (article 261-4-4° du code général des Impôts)

Les points fondamentaux du module

Le fonctionnement des petits lieux de spectacle s'appuie souvent sur la bonne volonté, l'enthousiasme et la disponibilité de ses animateurs, parfois même, bénévoles... Cependant, il existe des dispositions réglementaires relativement exigeantes pour l'organisation d'un spectacle, mais aussi pour le fonctionnement au quotidien d'un lieu d'accueil, qu'il s'agisse d'un établissement recevant régulièrement ou occasionnellement du public. Au-delà du respect de la réglementation en vigueur, s'imposent des principes de sécurité qu'on ne peut transgresser.

Le module de formation fera le point sur les points essentiels à vérifier et respecter ainsi sur les précautions utiles à mettre en œuvre tant sur le plan réglementaire que technique, afin que la fête puisse continuer jusqu'à son aboutissement et pourra servir de première étape avant la préparation à la licence d'entrepreneur.



Programme

- Le spectacle, une activité « dangereuse » ?
 - L'installation et l'accueil du public.
 - La réglementation incendie des ERP.
 - L'application du code du travail au personnel technique et artistique.
- Les dispositions relatives à l'organisation du travail.
 - Le travail en hauteur.
 - La sécurité électrique.
 - La réglementation sur les niveaux sonores.
- Le déroulement de la manifestation.
 - L'organisation de services de secours et/ou de sécurité.
 - La mise en œuvre des équipements techniques son, lumière et plateau.
 - Accessibilité et confort d'un public en situation de handicap.
 - L'encadrement des spectacles associatifs.
- Les aspects réglementaires complémentaires :
 - Assurances.
 - Droits d'auteur.
 - Autorisation de débit de boisson.
 - Gestion des artistes salariés et des bénévoles.

Moyens pédagogiques et techniques

Méthode pédagogique : cours théoriques et études de cas encadrées.

Supports fournis aux stagiaires : photocopie synthétisant les éléments du cours.

Moyens techniques : présentation multimédia sur vidéo-projecteur

Contacts

Formateur : *(sous réserves)* Alain GIROT, directeur technique, spécialiste de la sécurité des spectacles. Patrice CREVEUX, directeur technique.

Contact administratif : Patrice CREVEUX. 09 60 16 49 95. patrice.creveux@istage-formation.org